BORALEX

# CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA FORÊT DE BAUZON

Parc éolien de Cham Longe

# Boralex, acteur dynamique de la région AuRA

Nous **développons, construisons et exploitons** des sites de production d'énergie renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%.

## EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nos équipes comptent ~80 salarié(e)s en charge de

- Développement de projet éolien
- Construction et exploitation
- Fonctions supports et administratives

Nous construisons

**1 parc solaire** d'une puissance de 12,5 MWc — Mise en service : Automne 2022

Et nous exploitons

**5 parcs éoliens** pour une puissance totale installée de 127 MW

Bureaux — Parcs éoliens en exploitation — Parc solaire en construction

Les actifs de Boralex en Auvergne-Rhône-Alpes sont gérés depuis **la base de Chaspuzac (43) qui emploie en 2022 14 personnes en CDI. Entre 2005 et 2022 ce sont 8 emplois directs et à plein temps qui ont été créés** grâce à l'évolution de l'activité de Boralex dans la région.

# Le projet éolien

Quel que soit l'état d'avancement de nos projets, nous exerçons une présence soutenue sur le terrain et instaurons des processus d'information, de consultation et de suivi rigoureux. Notre objectif est d'écouter et de prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées par le territoire à toutes les phases du projet. **Concernant le projet éolien de la Forêt de Bauzon, l'écoute et le dialogue se sont mêlés aux critères techniques pendant les 7 années de développement du projet.**

## DÉVELOPPEMENT & CONCEPTION

**2015-2016**

Choix du site et lancement des études environnementales

Démarche communautaire «Comment mobiliser ensemble les énergies du territoire?»

**2017-2018**

Enjeux du site connus, design du projet de moindre impact environnemental

Distribution du Journal de l'Éolien, permanence d'information en Mairie d'Astet

**2019 à 2021**

Dépôt initial
Amélioration du dossier et des mesures environnementales

Maintien du contact avec le territoire et lancement d'une page projet Enerfip pour recueillir les intentions d'investissement participatif. Pour tout savoir, scannez le QR code

**2022**

Recevabilité du dossier

Processus d'enquête publique

## DÉMARCHE TERRITORIALE

# L’enquête publique

L’enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l’environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande d’autorisation environnementale est mis à disposition du public pendant toute la durée de l’enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillies.

Le dossier de demande d’autorisation environnementale est mis à disposition de la population en mairie :

- Mairie d’Astet (dossier papier et consultable sur un poste informatique), aux jours et heures habituels d’ouverture

et sur internet :

- sur le site des services de l’État en Ardèche à l’adresse www.ardeche.gouv.fr, rubrique “politiques publiques / environnement risques naturels et technologiques / installation classées / enquêtes publiques en cours”

La population peut formuler ses observations et propositions :

- en les adressant par voie électronique à l’adresse pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr
- en les consignant directement par écrit sur le registre d’enquête ouvert à cet effet en mairie d’Astet ;
- en les adressant par voie postale au siège de l’enquête, Mairie – 5880, route du col de la Chavade – 07330 Astet, à l’attention de monsieur le commissaire enquêteur ;

Les observations feront l’objet de publication sur le site internet de la préfecture.

**L’ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE DU 29 AOÛT AU 27 SEPTEMBRE 2022**

Venez rencontrer le commissaire enquêteur lors des permanences en mairie d’Astet :
Les mardis 30 août et 27 septembre 2022 de 15h à 17h30
Les samedis 10 et 24 septembre 2022 de 9h30 à 12h00

# Implantation

7 DE 4 MW

En extension du parc éolien de Cham Longe, renouvelé en 2020

Projet de 8 ha dans le massif forestier de Bauzon qui compte plus de 1000 ha

Environ 80 GWh/an de production*

*estimation - soit l'équivalent de la consommation de **20 000 personnes**

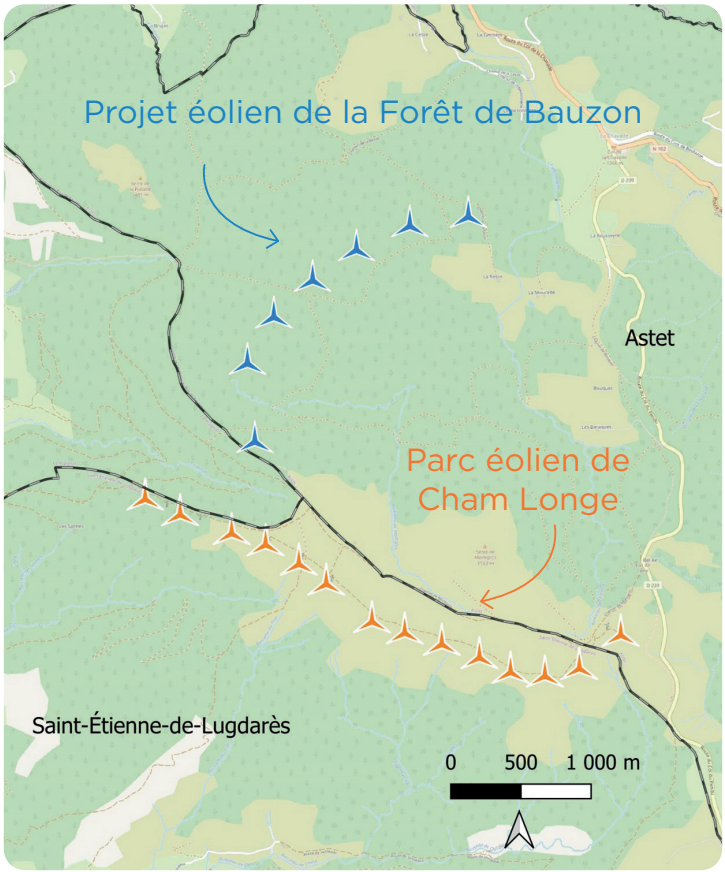

# Un projet pensé pour le territoire

Depuis le début de son développement en 2015, le projet éolien de la Forêt de Bauzon a été conçu pour s'insérer de la manière la plus durable possible dans son cadre naturel et paysager. Chez Boralex, nous privilégions une vision à long terme par notre activité de développeur, constructeur et exploitant de sites de production d'énergie renouvelable. Avant de devenir acteur d'un territoire, nous pensons chaque détail afin de favoriser l'appropriation de nos sites de production énergétique décentralisés par les territoires dans lesquels ils s'implantent. C'est avec cette vision au cœur de notre raisonnement que le projet a été développé et pensé pour la population locale tout en limitant les impacts sur l'environnement.

## FISCALITÉ

**Le projet générera environ 250 000€ de retombées fiscales annuelles** distribuées aux collectivités territoriales (commune, communauté de communes et département).

## ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

**Proposition d'une campagne d'investissement participatif**
Suite au succès de la campagne de financement participatif du parc éolien de Cham Longe, Boralex souhaite que chacun puisse entrer au capital du parc éolien de la Forêt de Bauzon ;

**Partenariat avec le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise pour bien gérer la coactivité sur le domaine nordique de la Chavade ;**

**Accompagnement d'associations locales pendant l'exploitation du parc.**

## DES MESURES ENVIRONNEMENTALES FORTES

**Les enjeux écologiques au coeur de la conception du projet**

- Utilisation des pistes forestières existantes et optimisation des plateformes de stockage pour réduire la surface à défricher (-30 %)
- Évitement de 98% de l'aire d'étude et des habitats à enjeux fort et majeur
- Plan de bridage des éoliennes (arrêt) pendant les périodes d'activité des chauves-souris
- Compensation de 2,5 fois la surface défrichée (20ha compensés pour 8ha défrichés)

**Création d'un îlot de sénescence**

Vieillissement naturel d'une parcelle de 10 ha de forêt pendant 50 ans à 1,5 km des éoliennes avec l'installation de nichoirs artificiels pour la Chouette de Tengmalm couplé à un suivi écologique renforcé = gain de biodiversité pour la forêt

BORALEX

# *Au-delà*

## DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

boralex.com

© Boralex 2022